

UNIVERSITÉ DE TOULON

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « PASSEPORT POUR RÉUSSIR ET S'ORIENTER » (PaRéO)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021 - 2022

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants, le règlement intérieur de l'université et la charte des examens :

- La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants,
- Le Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation, notamment son art. D612-12,
- Le Décret n° 2020-181 du 28 février 2020 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et fixant le pourcentage des meilleurs bacheliers de chaque lycée bénéficiant d'un accès prioritaire dans les formations de l'enseignement supérieur public
- Le décret n°2020-1273 du 20 octobre 2020 relatif aux labels « Formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter »,
- L'arrêté du 1^{er} juin 2018 accréditant l'Université de Toulon en vue de la délivrance de diplômes nationaux de Capacité, Diplômes d'Accès aux Etudes Universitaires, Diplômes Universitaire de Technologie, Licences, Licences professionnelles, Masters, et Ecoles Doctorales,
- La délibération CA-2021-12 relative à l'approbation de la création du Diplôme d'Université « Passeport pour Réussir et s'Orienter »,

1. PRESENTATION

Contexte

A la suite de l'annonce par le Premier ministre, le 23 juillet 2020, du plan « 1 jeune, 1 solution », la ministre chargée de l'enseignement supérieur a décidé d'attribuer des labels à de nouveaux diplômes d'établissement post-bac d'une durée d'une année. Le label « Passeport pour réussir et s'orienter » (PaRéO) a ainsi été créé afin de garantir la qualité de cette nouvelle formation. Il s'agit d'une formation d'une année qui permet aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations de réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'étude, voire leur projet professionnel.

Le label PaRéO est attribué pour deux ans par une commission composée de la cheffe de la mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur (MOSS), du chargé de mission orientation et réussite en licence auprès de la cheffe de service, des chargées de mission auprès de la directrice générale, d'un représentant du département des formations du cycle licence, d'un conseiller scientifique et pédagogique de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et d'un représentant du monde académique désigné par la DGESIP. Au terme d'une année, les dispositifs de formation labellisés donneront lieu à un rapport d'activité, dont la trame sera transmise aux établissements en fin d'année universitaire.

L'université de Toulon a déposé un dossier de demande de labélisation pour le DU « « Passeport pour réussir et s'orienter » qui a été validé par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en décembre 2020.

Objectifs de la formation

Le D.U PaRéO a pour objectif d'offrir aux bacheliers une année pour réfléchir et mûrir leur projet

professionnel. L'approche programme ainsi que les pédagogies actives seront au cœur de cette formation afin de rendre les étudiants acteurs de leurs apprentissages et de leur orientation. L'engagement personnel dans une mission d'intérêt général (type service civique) servira de support à la formation et permettra de donner du sens à l'ensemble des UE du tronc commun.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Le DU PaRéO est inscrit dans les formations accessibles sur la plateforme Parcoursup. Dans les conditions définies par l'article L 612-3 du Code de l'Education dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018, l'étudiant est admis à s'inscrire au DU PaRéO s'il est titulaire :

- soit du baccalauréat,
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires,
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale,

et s'il a reçu et accepté la proposition de l'université d'effectuer ce DU.

3. MODALITES D'ENSEIGNEMENTS

Le DU « Passeport pour Réussir et s'Orienter » n'est pas un diplôme national et les crédits (ECTS) ne sont pas obligatoirement affectés à chaque ECUE. Le détail des Unités d'enseignement (UE) et Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE) et des ECTS associés est présenté dans le tableau annexé au présent règlement.

Compétences visées à l'issue de la formation

- Construire un parcours de formation en adéquation avec son projet professionnel
- Réaliser une présentation orale de soi et de son projet de formation argumentée, détaillée et professionnelle (parcours, projets, motivations)
- Mettre en place des actions pour développer et entretenir son réseau professionnel
- Appliquer des méthodes de travail en adéquation avec ses propres stratégies d'apprentissage
- Maîtriser les bases en français (oral/écrit), mathématiques, anglais et informatique

Accompagnement à l'orientation

L'accompagnement à l'orientation est au cœur du projet et s'appuiera principalement sur les quatre étapes du modèle théorique de l'ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) : exploration, cristallisation, spécification, réalisation. Plusieurs thématiques sont abordées au travers d'ateliers collectifs s'appuyant sur la pédagogie expérientielle : identifier ses valeurs, ses forces et ses leviers de motivation, valoriser ses compétences à l'aide d'un e-portfolio, définir sa conception de la réussite, apprendre à construire son réseau professionnel. Dans le cadre de la phase d'exploration, le logiciel Pass'avenir de la fondation JAE (Jeunesse Avenir Entreprise) fait partie des supports utilisés et les étudiants sont accompagnés dans son utilisation. Tout au long de l'UE orientation, un suivi individuel est également proposé aux étudiants.

Découverte du monde professionnel

La découverte du monde professionnel s'articule autour de plusieurs activités :

- Le stage, d'une durée de 4 semaines minimum, est obligatoire pour tous les étudiants et peut être substitué par un service civique ou une mission d'intérêt général. Les expériences complémentaires en adéquation avec le projet d'orientation de l'étudiant sont également possibles à l'issue de la soutenance d'orientation.
- Les conférences métiers
- Les visites d'entreprise
- Les événements dédiés à l'emploi et aux entreprises sur le bassin de Toulon Provence Méditerranée
- Les sorties et conférences de l'Université du Temps Libre

Projet d'engagement

Les étudiants doivent être engagés dans un service civique ou tout autre dispositif leur permettant de s'investir dans une mission d'intérêt général et de découvrir le monde professionnel.

Organisation

La formation se déroule de septembre à mars. Suite à la soutenance d'orientation qui se déroule en mars, l'étudiant peut réaliser une expérience professionnelle ou personnelle en lien avec son projet d'orientation (stages, expériences à l'étranger, etc.)

- Semaine de pré-rentrée : 13 au 17 septembre 2021
- Date de début des cours : 20 septembre 2021
- Date de fin des cours : fin mars 2022

Lieux : Université de Toulon, campus de La Garde et campus de Toulon

4. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CALCUL DES NOTES

Nature des épreuves

Tout au long de l'année, les matières sont évaluées en contrôle continu.

Certaines matières ne font pas l'objet d'une évaluation, mais d'un contrôle d'assiduité (« enseignement suivi ») et participent à la note de soutenance du projet d'orientation de l'UE 13.

En fin de parcours, le DU donne lieu à une soutenance d'orientation, qui se déroule en mars, avant la fin de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup. Lors de cette soutenance, l'étudiant présente son projet d'orientation en le mettant en perspective avec les résultats obtenus dans le DU et les vœux saisis sur la plateforme Parcoursup. L'objectif est de mettre l'étudiant dans une position autoréflexive sur son parcours au sein du dispositif et sur son projet d'orientation à venir. Il est demandé à l'apprenant de faire un retour étayé :

- sur sa réflexion tout au long de l'année
- sur les projets et actions menés : retour sur les compétences acquises à l'issue de la formation en général
- sur son plan d'action en matière d'orientation.

Après l'obtention du DU, l'équipe pédagogique édite une fiche d'orientation accompagnant le dossier de l'étudiant, et indiquant les appréciations des professeurs et l'implication de l'étudiant tout au long de l'année.

Calcul des notes

La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres affectés de leur coefficient.

Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note de 0/20.

Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de contrôle continu ou à un examen terminal, peut faire, dans les huit jours au plus tard qui suivent la ou les épreuves concernée(s), une demande au président du jury du DU, afin qu'une (ou des) évaluation(s) de remplacement soit (soient) organisée(s). Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique du DU. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant. Si l'épreuve de remplacement est accordée, elle prend la forme décidée par l'enseignant concerné.

Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans

le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

5. MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

Modalités d'acquisition des crédits européens

Pour obtenir les crédits ECTS, l'étudiant doit valider les ECUE donnant lieu à l'acquisition d'ECTS, c'est à dire obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à ces ECUE.

Le DU et chaque semestre, UE, ECUE qui le compose est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés. Pour obtenir les ECTS de l'année et de chaque semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les deux semestres du DU et si la note obtenue à l'année est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant valide le DU et les deux semestres qui le composent.

Lorsqu'un étudiant poursuit en Licence à l'université de Toulon, il peut demander à conserver les ECTS acquis dans le DU « Passeport pour Réussir et s'Orienter » pour les ECUE équivalentes de la licence suivie. La demande doit être formulée auprès du responsable pédagogique de la licence. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Admission au diplôme

L'obtention du DU nécessite un minimum de 10/20 de moyenne générale.

Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant à l'ensemble des UE :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable
- Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

Session

Le diplôme est en session unique.

6. ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

Obligation d'assiduité

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée.

Pour toutes autres dispositions, la charte des examens de l'UTLN s'applique.

Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende.

Consulter la Charte des examens sur le site de l'Université.

ANNEXE

Service	DFPA
Champ disciplinaire	Pluridisciplinaire
Domaine(s) de formation	Pluridisciplinaire
Intitulé du diplôme	Diplôme Universitaire "Passeport pour Réussir et s'Orienter" (PaRéO)
Année du diplôme	2021-2022
Effectifs du diplôme	25
Responsables pédagogiques	Dorothée Brécard
Correspondant DFPA	

CODES	MATIÈRES	ECTS	Coef.	TD	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / année
	SEMESTRE 1	7	8	166			166	190
UE11	COMPETENCES FONDAMENTALES	5	6	75			75	75
11a	Expression écrite en français (projet Voltaire)	1	1	15	CC	1	15	15
11b	Expression orale en français	1	1	10	CC	1	10	10
11c	Mathématiques		1	10	CC	1	10	10
11d	Anglais : préparation au TOIEC	1	1	15	CC	1	15	15
11e	Informatique : préparation à la certification PIX	1	1	15	CC	1	15	15
11f	Culture générale	1	1	10	CC	1	10	10
UE12	APPRENDRE A S'ORIENTER ET REUSSIR	2	2	70			70	70
12a	Apprendre à se connaître pour mieux s'orienter			15	ens. suivi	1	15	15
12b	Bilan de compétences (Portefeuille d'expériences et de compétences)	1	1	10	CC	1	10	10
12c	Projet Professionnel étudiant et techniques de recherche d'emploi	1	1	20	CC	1	20	20
12d	Apprendre à apprendre et méthodologie de recherche documentaire			15	ens. suivi	1	15	15
12e	Découverte de l'activité socio-économique du territoire			10	ens. suivi	1	10	10
UE13	ENGAGEMENT ET PROJET PROFESSIONNEL			1			1	25
13a	Accompagnement individuel au projet			1		25	1	25
UE14	INITIATION AUX PARCOURS			20			20	20
14a	Sciences			10	ens. suivi	1	10	10
14b	Société			10	ens. suivi	1	10	10
	SEMESTRE 2	8	15	112			112	160
	INITIATION AUX PARCOURS (UE à choix A ou B)							
UE21A	PARCOURS A : SCIENCES	5	5	100			100	100
21a1	Sciences de la vie et de la terre	1	1	20	CC	1	20	20
21a2	Physique	1	1	20	CC	1	20	20
21a3	Chimie	1	1	20	CC	1	20	20
21a4	Mathématiques	1	1	20	CC	1	20	20
21a5	STAPS - Activités physique adaptée et santé	1	1	20	CC	1	20	20
UE21B	PARCOURS B: SOCIETE	5	5	100			100	100
21b1	Initiation au Droit	1	1	20	CC	1	20	20
21b2	Introduction à la gestion	1	1	20	CC	1	20	20
21b3	Problèmes économiques contemporains	1	1	20	CC	1	20	20
21b4	Analyse des données	1	1	20	CC	1	20	20
21b5	Information - Communication	1	1	20	CC	1	20	20
UE13	ENGAGEMENT ET PROJET PROFESSIONNEL	3	10	12			12	60
13a	Accompagnement individuel au projet			1		25	1	25
13b	Stage ou service civique et soutenance de projet d'orientation	3	10	1	CC	25	1	25
13c	Accompagnement collectif au projet			10	ens suivi	1	10	10

